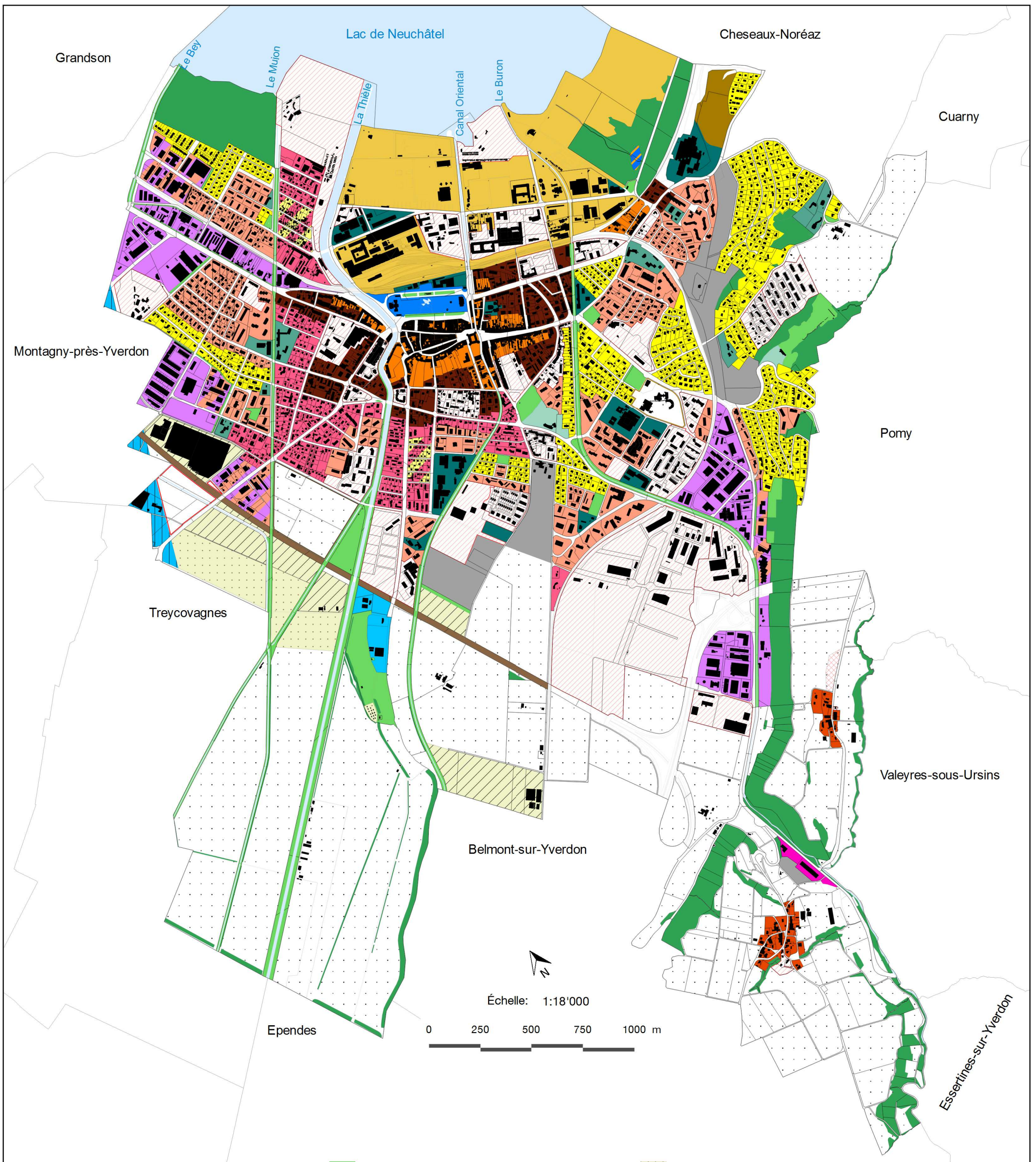


# Les destinations de base



**Secteur Yverdon-les-Bains**

- Zone de la ville ancienne
- Zone de la ceinture centrale
- Zone composite
- Zone composite hachurée
- Zone résidentielle 1
- Zone résidentielle 1 hauteur à la corniche limitée à 10.5 m
- Zone résidentielle 2
- Zone d'activités, secteur 1
- Zone d'activités, secteur 2
- Zone à options EIVD / Champ-Pittet

- Zone des parcs et canaux
- Zone de voie d'eau
- Zone d'installations (para-) publiques de faible densité
- Zone d'installations (para-) publiques de moyenne densité
- Zone d'installations (para-) publiques de forte densité
- Zone de site construit protégé
- Zone de sports et de loisirs
- Zone de la Place d'Armes
- Zone sous l'autoroute
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone horticole et maraîchère

- Zone des jardins familiaux
  - Périmètre requérant un plan d'ensemble
  - Aire forestière, à titre indicatif
  - PPA Rives du Lac
  - Renvoi à l'arrêté de classement du 18 novembre 1977
  - Secteur exclu de la procédure d'approbation
  - PPA, PQ, PEP et PAC
- Secteurs Gressy & Sermuz**
- Zone du village
  - Zone artisanale et commerciale
  - Zone agricole protégée